



MAIRIE DE LA HALLOTIERE

Département de La Seine-Maritime

Arrondissement de Dieppe

76780 LA HALLOTIERE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget 2018 a été voté le **04 avril 2019** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le **04 avril 2019**.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement et d'investissement : compte administratif 2018

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune de **La Hallotière** :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (Communauté de communes des 4 rivières) et des revenus locatifs des biens immobiliers.

b) Résultat de l'exercice 2018 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations.

Les salaires représentent **41 083,86 €**, personnel titulaire et non titulaire avec charges des dépenses de fonctionnement de la commune soit **28,79%** des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent **142 672,16 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, soit **12 166,00 euros** d'excédent budgétaire pour l'année 2018 en fonctionnement. C'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau sauf pour les projets d'ampleur nécessitant un emprunt.

Pour la rénovation du centre socio culturel, nous avons bénéficié de subventions à hauteur de **63 820,50 euros** (DETR, Région, Département et réserve parlementaire) pour un cout total d'investissement de **99 482,30 euros**. Pour se faire la commune à souscrit deux emprunts : un à court terme de deux ans d'un montant de **64 000,00 euros** qui a été remboursé intégralement avec le versement des subventions avec un taux fixe de **0,29%**. Le deuxième emprunt d'un montant de **32 000,00 euros** est en cours de remboursement sur 10 ans avec un taux de **0,98%**.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : pour 2018 la commune a perçu **42 831,00 euros** ; pour l'année 2019 nous prévoyons **42 000,00 euros**.
- Les dotations versées par l'Etat.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.
- Les revenus des immeubles
- La mise à disposition de l'agent communal pour la commune de La Feuillie pour une durée hebdomadaire de 20% soit 1 journée de 7 heures par semaine.

c) Les principales dépenses et recettes de la section pour le Compte Administratif 2018:

- En fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	38 232,73 €	Excédent brut reporté	80 938,82 €
Dépenses de personnel	41 083,86 €	Recettes des services	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	53 762,37 €	Impôts et taxes	42 831,00 €
Dépenses financières	532,20 €	Dotations et participations	92 681,43 €
Dépenses exceptionnelles	0,00 €	Autres recettes de gestion courante	8 667,27 €
Atténuations de produits	9 061,00 €	Recettes exceptionnelles	2 375,96 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Atténuations de charges	80,57 €
Total dépenses réelles	142 672,16 €	Produits des services	8 201,93 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Total recettes réelles	235 766,98 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	142 672,16 €	Total général avec report	235 766,98 €

Résultat année 2018 :

- Dépenses : - 142 672,16 €
- Recettes : + 154 838,16 €

12 166,00 €

Soit un excédent de fonctionnement pour l'année 2017 avec l'excédent brut reporté de **93 104,82 €**

- En investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	67 060,91 €	Solde d'investissement reporté	6 913,55 €
Remplacement des tables centre socioculturel	1 194,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Remplacement des chaises centre socioculturel	660,00 €		
Travaux de voirie (à lister)	0,00 €	FCTVA	310,38 €
		TLE	715,86 €
		Taxe d'aménagement	697,43 €
Immobilisations incorporelles	1 749,84 €	Mise en réserves	0,00 €
Autres dépenses		Cessions d'immobilisations	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Taxe aménagement	0,00 €
		Subventions	63 820,50 €
		Emprunt / Caution	430,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0,00 €
Total général	70 664,75 €	Total général avec report	72 887,72 €

Résultat 2018 :

- Dépenses : - 70 664,75 €
- Recettes : + 65 974,17 €

- 4 690,58 €

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2017 avec l'excédent brut reporté de **2 222,97 €**

d) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- concernant les ménages
 - Taxe d'habitation = 17,23 %
 - Foncier bâti = 13,98 %
 - Foncier non bâti = 31,19 %
- concernant les entreprises
 - CFE = 15,26 %

II. La section d'investissement en 2019

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de notre commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de notre commune regroupe :

En dépense :

b) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

➤ En fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	55 600,82 €	Excédent brut reporté	93 104,82 €
Dépenses de personnel	56 900,00 €	Recettes des services	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	63 500,00 €	Impôts et taxes	42 000,00 €
Charges Financières	1 000,00 €	Dotations et participations	82 800,00 €
Dépenses exceptionnelles	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	5 000,00 €
Dotation aux amortissements et provisions	1 343,00		
Atténuations de produits	9 061,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	11 000,00 €	Atténuations de charges	0,00 €
Total dépenses réelles	199 404,82 €	Produits des services	6 500,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Total recettes réelles	229 404,82 €
Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	229 404,82 €	Total général	229 404,82 €

En fonctionnement, le budget primitif 2019 est équilibré à **229 404,82 €**

➤ **En investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	3 200,00 €	Solde d'investissement reporté	2 222,97 €
- Matériel de cantonnerie	3 586,00 €	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €
- Création espace cinéraire	9 253,89€		
Bâtiments communaux : - Minuterie église	2 700,00€		
Travaux de voirie :		FCTVA	17 473,92 €
- Caniveaux lotissement	20 000,00 €		
- Réserve défense incendie	11 300,00 €		
Immobilisations incorporelles	5 190,00 €	Taxe aménagement	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Subventions	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Opérations patrimoniales	4 190,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 343,00 €
Total général	55 229,89 €	Total général	55 229,89 €

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Création d'un espace cinéraire pour un montant de 9 253,89 €
- Création d'une réserve défense incendie pour un montant de 11 300,00 €
- Rampes d'accès Handicapés pour un montant de 300,00€
- Saleuse pour un montant de 1 486,00€
- Broyeur à végétaux pour un montant de 2 100,00 €
- Changement minuterie église pour un montant de 2 700,00 €
- Concernant la pose de caniveaux Rue de Bois Guillaume, la somme de 20 000,00€ sera en grande partie financé avec la FCTVA des travaux réalisés en investissement 2017.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Aucune subvention n'est budgétée pour l'année 2019 mais des demandes de DETR pour la création d'un espace cinéraire, d'une réserve défense incendie et pour le changement de la minuterie de l'église sont en cours d'instructions.
- Une demande de subvention auprès du département pour la création d'une réserve défense incendie sera établie selon les préconisations du SDIS 76.

Fait à La Hallotière le 04 avril 2019

Le Maire,

S. JOLY